# PROGRAMME DE CERTIFICATION

# LA/19/92 « Viande et abats frais et surgelés d'agneau nourri exclusivement au lait maternel par tétée au pis » du 04/12/2025

## ► Règlementation française et autres documents applicables en France

*Disponibles sur le site www.legifrance.gouv.fr:*

- Code rural et de la pêche maritime, Livre VI, Titre IV, chapitre 1er section 1 et chapitres 2, 3, 4 et 5 (partie règlementaire) avec les décrets et arrêtés d'application associés
- Code de la consommation, Livre IV, Titre III, chapitres I et II avec les décrets et arrêtés d'application associés
- Arrêté du 10 juillet 2025 fixant les conditions de production communes relatives à la production en label rouge « Agneau »
- Modification temporaire des Conditions de production communes relatives à la production en label rouge « Agneau » fixée par l'arrêté du 28/04/2023
- Arrêté du 11 juillet 2023 portant homologation du cahier des charges du label rouge n° LA 19/92 « Viande et abats frais et surgelés d'agneau nourri exclusivement au lait maternel par tétée au pis »

*Disponibles sur le site www.inao.gouv.fr:*

- **CONDITIONS DE PRODUCTION COMMUNES RELATIVES A LA PRODUCTION EN LABEL ROUGE « AGNEAU »** Bulletin officiel du Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire n° 2025-30
- **Cahier des charges du label rouge LA/19/92 « Viande et abats frais et surgelés d'agneau nourri exclusivement au lait maternel par tétée au pis », BO n° 2023-29**
- Directives (DIR), et orientations établies par le Conseil des Agréments et Contrôles (CAC) et les Comités nationaux
- Décisions (DEC) de la Directrice de l'INAO
- Circulaires (CIRC) établies par la Directrice de l'INAO

# PROGRAMME DE CERTIFICATION

## LA/19/92 « Viande et abats frais et surgelés d'agneau nourri exclusivement au lait maternel par tétée au pis » du 04/12/2025

### ► Autres documents disponibles auprès de CERTISUD

● **Plan de contrôle :**

- Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des SIQO hors AB INAO-DEC-CONT-1 et **Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des Label Rouge Agneau,** définies dans la décision de la directrice de l'INAO (document INAO-DEC-CONT-6) :
  - https://www.inao.gouv.fr/dispositions-controle-communes

- **Dispositions de contrôle spécifiques* LA/19/92 « Viande et abats frais et surgelés d'agneau nourri exclusivement au lait maternel par tétée au pis »,** (document CTS-C-LAn-1992-01 version A validé par l'INAO le 24/11/20)
- **Liste des engagements des opérateurs liés au contrat de certification A-16 001 version version B**
- **Liste des p*oints de contrôles / manquements / mesures liés au contrat de certification O-21 001 version B*****
- **Liste des Modifications majeures concernant l'opérateur ou les outils de production O-21 006 version A**

● **Dossier d'évaluation et de suivi de la qualité supérieure en label rouge « Viande et abats frais et surgelés d'agneau nourri exclusivement au lait maternel » *** approuvé par l'INAO le 02/02/21

● **Protocole de contrôle documentaire des cahiers des charges CCP, label rouge, IGP et AOP/AOC pour les usines certifiées RCNA** (aussi disponible sur le site www.cepral.com)

● **Contrat de certification signé le 19/02/2015***

● **Processus de certification O-93 004 version H**

● **Annuaire des produits certifiés** disponible sur demande (identification du produit, documents normatifs, identification du client, validité de la certification)

**accès restreint au client (ODG et opérateurs habilités) du programme de certification*